

CFVU DU 11 JUILLET 2024

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU DOSSIER D'HABILITATION DU CERTIFICAT DE SPÉCIALITÉ
« ALIMENTATION DURABLE ET RÉSILIENCE TERRITORIALE ».**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 11 juillet 2024 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

➡ DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le dossier d'habilitation du certificat de spécialité « alimentation durable et résilience territoriale ».

Article 2

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 11/07/2024.*

Présents	20
Représentés	14
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	34
Pour	34
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le : 08/10/2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 08/10/2024



Dossier d'habilitation

Certificat de spécialité « *Alimentation durable et résilience territoriale*

(ADRET) ».

I- Identification de la demande

Intitulé du projet	<input checked="" type="checkbox"/> Certificat de spécialité
Pour les élèves ingénieurs de Bordeaux Sciences Agro – spécialisation « <i>Agriculture, proximité et territoires d'ici et d'ailleurs</i> (APTERIA) » - convention BSA/UBM de juin 2024	

Porteur de projet :		
☞ Nom : Schirmer ☞ Prénom : Raphael ☞ Fonction : Enseignant-Chercheur, responsable du parcours Master ADRET ☞ Composante : UFR STC	☎ : 05 56 84 34 21 ✉ courriel : raphael.schirmer@u-bordeauxmontaigne.fr	
Composante porteuse :	Composante(s) associée(s)	Partenaire et/ou établissement co-habilité le cas échéant :
☞ UFR STC	☞ NC	☞ BSA

Le diplôme est ouvert en :		Date prévisionnelle d'ouverture de la formation :
<input checked="" type="checkbox"/> Formation initiale (FI)		16 Septembre 2024
Condition d'accès :		Autres éléments permettant d'apprécier le niveau de la formation :
<input checked="" type="checkbox"/> Bac +3 <input type="checkbox"/> Bac +5	Autre :	

II- Description de la formation

A/ Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation

☞ L'inscription au certificat de spécialité ADRET apporte aux étudiants de BSA un renforcement de leurs connaissances, compétences et méthodes dans le champ de la gestion territoriale et du développement local. Le partenariat vise leur sensibilisation aux approches et sensibilités multiples des sciences.

Il enrichit les contenus à disposition des étudiants grâce au système de la mutualisation des enseignements et met en cohérence la volonté d'accompagnement de leur parcours d'insertion professionnelle, en lien avec l'attention portée à l'évolution des besoins professionnels. Les étudiants de BSA bénéficient ainsi d'une spécialisation leur permettant d'aborder les grands enjeux en lien avec l'agriculture à l'échelle internationale, de développer une compétence en lecture géopolitique et en démarche comparative et d'approcher l'agriculture urbaine afin d'en comprendre les représentations et fonctions, les acteurs et innovations, contraintes et tensions grâce à des études de cas.

Ils valorisent également des connaissances sur les leviers de la reterritorialisation de l'agriculture et ses liens avec le développement territorial, ce qui requiert une réflexion sur les patrimoines, matériels ou immatériels. Ils acquièrent enfin une meilleure compréhension des enjeux de la patrimonialisation, identifient les caractéristiques des filières touristique et agroalimentaire et travaillent sur le marketing territorial.

A l'issue de leurs formations à BSA et à la suite de l'obtention du certificat ADRET, les élèves ingénieurs peuvent prétendre à des fonctions de conseils, experts en projets agricoles de proximité et de développement territorial ou de portage de projet d'agriculture de proximité et/ou de développement territorial.

Capacité d'accueil de la formation : 15

B/ Effectifs prévisionnels sur 3 ans

	Année N	Année N+1	Année N+2
FI	15	15	15

C/ Modalités d'admission spécifiques (y compris niveau de français)

➡ 15 étudiants régulièrement inscrits en 3e année d'Ingénieur spécialisation « Agriculture, proximité et territoires d'ici et d'ailleurs (APTERia) sont sélectionnés par les responsables pédagogiques d'APTERIA pour inscription au certificat ADRET.

D/ Organisation des enseignements

Voir maquette des enseignements mutualisés La

formation se déroule en présentiel.

Préciser si la formation se déroule en présentiel, à distance ou par combinaison des 2 modes.

E/ Modalités d'évaluation

Nature des épreuves, contrôle continu/contrôle terminal, notation, coefficients, règles de compensation... ➡

Contrôle continu.

Le règlement des études de l'université s'applique aux évaluations des UE du certificat (compensation entre les UE).

Les crédits ECTS affectés à chaque UE sont mentionnés dans la maquette des enseignements mutualisés.

Objectifs et modalités de soutenance de mémoire et/ou d'évaluation de stage (le cas échéant) :

➡ NC

III- Gestion de la formation

Service enregistrant les inscriptions administratives (inscription à titre gracieux)	DiFe – Bureau Transversal
Service assurant la gestion de la scolarité et la délivrance de la certification	UFR STC
Service assurant la gestion des enseignements	UFR STC
Service assurant la gestion financière	NC

Date de validation en conseil d'UFR : 11 Juillet 2024

Annexe : Maquette des enseignements mutualisés

Diplôme	Certificats de spécialités ADRET (UBM) et APTERIA (BSA)	Effectif par parcours : 15 étudiants BSA + 15 étudiants UBM
Libellé	Alimentation Durable et REsilience Territoriale (UBM) Agriculture, proximité et territoires d'ici et d'ailleurs (BSA)	

Semestre 1

UE/ECUE	ECTS	Code	Libelle	Section CNU	Effectif	VHE		Prise en charge des enseignements
						CM	TD	
UE	6	2MRLU3A	Développement local au Sud et au Nord	5 - Sciences économiques	30		43	BSA = 33 h UBM = 10 h
						43		

Semestre 2

UE/ECUE	ECTS	Code	Libelle	Section CNU	Effectif	VHE		Prise en charge des enseignements
						CM	TD	
UE	8	3MRLU1A	Circuits courts et relocalisation de l'agriculture	5 - Sciences économiques	30		43	BSA = 33 h UBM = 10 h
UE	5	3MRLU3	Patrimonialisation, animation et valorisation	23 - Géographie physique, humaine, économique	30	10		UBM
UE	7	3MRLU6	Agriculture urbaine : un nouvel enjeu	23 - Géographie physique, humaine, économique	30	10		UBM
						63		

VHE

106